



# Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°393

FEVRIER 2014/ Miz C'hwevrer



Les annonces pour le bulletin de Mars sont à déposer en mairie ou e.mail pour le jeudi 20 Février

## Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43  
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : [mairie@la-forest-landerneau.fr](mailto:mairie@la-forest-landerneau.fr)  
Internet : [www.la-forest-landerneau.fr](http://www.la-forest-landerneau.fr)

## Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi ... : 8h30-12h / 13h30-17h30  
Vendredi.....: 8h30-12h / 13h30-17h                      Samedi : 9h - 11 h

## Bibliothèque :

### Heures d'ouverture

Tél : 02 98 20 39 57    Courriel : [bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr](mailto:bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr)  
**Mardi** 16h30/18h30, **jeudi** 16h30/19h, **samedi** 10h30/12h

**Service des Eaux et de l'assainissement** Service Client 02.77.62.40.00 de 8h à 20h du lundi au vendredi  
**Urgences techniques : 02 77 62 40 09** (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

## Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Maire..... : le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h  
Eliane GARNIER (Sport-Loisirs-Culture).....: le mardi de 18h30 à 19h30  
Roland GUILLON (Finances-Administration Générale).....: le jeudi de 19h15 à 20h15  
Estelle BERNARD-LAUTRAM (Ecole-Enfance-Jeunes).....: le lundi de 17h45 à 18h45  
Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement –Cadre de Vie)..: le mercredi de 18h30 à 19h30

**En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous**

Le bureau municipal se réunit tous les lundis à 18h30

## Quoi de neuf ?



### Les dates à retenir

<b>1er et 02/02</b>	Jeux de stratégie, championnat de France Salle polyvalente - JGF foot
<b>08/02</b>	Collecte de journaux école Georges Brassens
<b>08/02</b>	Raclette géante – JGF foot – Salle polyvalente
<b>08/03</b>	Collecte de journaux école Georges Brassens
<b>23/02</b>	Kig ha farz école Georges Brassens
<b>15/03</b>	Rassemblement Poucets salle omnisports
<b>23 et 30/03</b>	<b>Elections municipales</b>
<b>06/04</b>	Foire aux plantes – Salle omnisports
<b>13/04</b>	Vide grenier
<b>10 et 17/05</b>	Opération ferraille (JGF Foot)
<b>23/05</b>	<b>Elections européennes</b>

## Santé

**Pharmacie de l'Elorn (N. RICHARD)** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h 30 : (02.98.20.28.76)

Février	SAMEDI	DIMANCHE
<b>01 et 02</b>	Bernicot Landerneau	Bernicot Landerneau
<b>08 et 09</b>	Jouillat –Dutreix Landerneau	Deroff Plouneventer
<b>15 et 16</b>	Lemoine Landerneau	Lemoine Landerneau
<b>22 et 23</b>	Moign Landerneau	Moign Landerneau

Tableau de garde du samedi après-midi et dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h composez le **17 ou le 3237**

### **INFIRMIERES :**

#### **- Béatrice FILY-SIDOINE**

02.98.20.23.15 -17 Bis Place du Château – Soins à domicile 7 jours/7 – Soins au cabinet sur rendez-vous

#### **- Sandrine GORREC et Stéphanie ROLLAND**

06.20.47.28.90 – 24 Kergréac'h

Soins à domicile 7 jours/7

Soins au cabinet sur RDV

**MEDECINS :** 17 Place du Château. 02.98.20.26.20  
Sur RDV du lundi au vendredi de 9 H à 19 H et le samedi de 9 h à 12 h. –**Dr GRAVAND** : lundi-jeudi  
**Dr CORSON** : mardi-mercredi-vendredi-samedi

**GARDES DES MEDECINS :** Après 19 h et le week- end appeler le **15**

### **MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC**

2 route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

## Association ADMR de Landerneau et sa région

59 rue de Brest - 29800 Landerneau ☎ 02.98.85.64.22

### HORAIRES D'OUVERTURE A LANDERNEAU

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Fermé le mercredi après-midi

## Commission action sociale

**Permanence mardi 1<sup>er</sup> Février de 14 à 15 heures** au bureau polyvalent, **afin d'aider à effectuer les démarches administratives**, à régler les différents problèmes et résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne.

## Foyer des Jeunes :

Cécile accueille les jeunes Forestois le mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi



## Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) –☎: 02.98.85.19.50

Horaires : du 1er novembre au 28 février

Du lundi au samedi 9h à 12h et de 14h à 17h 30

Fermé dimanche et jours fériés.



## Déchets de jardin

### **Aire de déchets verts**

Rappel de la Communauté de Communes :

Il n'est accepté que les coupes d'arbustes de diamètre inférieur à 20 cm et les tontes de pelouse, à l'exclusion de tout autre produit (sacs plastiques, cailloux, cuir, ...)

### **Stationnement remorque**

01-02 fév	Rue de Rohan	05 février	Rte de Kergreac'h
08-09 fév	Lot Rochebrune	12 février	Keryvonne
15-16 fév	Gare	19 février	Ker arze
22-23 fév	Route de Kerhuon	26 février	Croix de la Lieue

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois.

## Information de la communauté de Communes



La communauté de communes a supprimé les points d'apport volontaire pour les plastiques à l'automne dernier. Suite à la décision du conseil communautaire du vendredi 17 janvier dernier, **les aires grillagées démontées et en bon état peuvent faire l'objet d'une vente**. Les tarifs sont les suivants :

- Aire grillagée de 8 m 3 : 90 €
- Aire grillagée de 16 m 3 : 150 €

Ces produits sont proposés à la vente, dans la limite des stocks disponibles. Les acheteurs feront leur affaire de la prise en charge des biens acquis.

Les personnes intéressées doivent contacter le service environnement au 02-98-21-34-49.

## Analyse de l'eau

Analyse effectuée le 07/11/2013. Eau conforme aux normes de qualité. Nitrates : 24,5 mg / l

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

## Avis de la Sous-Préfecture Cartes d'Identité

### **Cartes d'identité des personnes majeures :**

Toutes les cartes d'identité délivrées depuis le 2 janvier 2004 seront **désormais valables 15 ans** (au lieu de 10 ans auparavant)

### **Cartes d'identité des personnes mineures :**

Les cartes délivrées aux personnes mineures **conservent une durée de validité de 10 ans**.

Si vous souhaitez renouveler votre carte d'identité pour effectuer un voyage hors de l'espace Schengen ou de l'UE :

Les autorités des pays étrangers ont été informées de la prolongation de la durée de validité de la carte d'identité. Cependant, il est possible de télécharger sur les sites ministériels « [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr) » et « [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr) » un document attestant de la prolongation de la validité de votre carte d'identité.

## Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des françaises et des français nés en **Février 1998**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur

sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

## Horaires des messes

Mois de Février:

Les dimanches 2 et 16 février à Saint Thonan à 10h30.  
Accueil tous les samedis, de 10 h 30 à 11h 30 au presbytère de saint Divy.

## La Mairie vous informe

### Compte rendu Conseil Municipal du 16 décembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 16 Décembre 2013 à 20 heures à la mairie, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Peggy L'HUILLIER (excusée, procuration à Ghislaine CADIOU), Gildas SALIOU (excusé, procuration à Estelle BERNARD-LAUTRAM), Claude BAIL.

#### 1 - Lotissement de « Parc Bras » au Penquer : Approbation du plan et du règlement.

Il s'agit du projet de lotissement situé route de Penquer. L'aménageur, accompagné de son géomètre-urbaniste, est venu présenter plusieurs fois depuis septembre 2013, devant le bureau municipal puis devant la commission « Urbanisme » élargie à tous les membres du conseil l'avant projet.

L'esquisse a évolué en fonction des remarques successives des conseillers :

- Prise en compte d'un emplacement route de Penquer pour la création d'un cheminement piéton.
- Diminution du nombre de lots qui passe à 24 (surface de 419 à 676 m<sup>2</sup>).
- Regroupement des poubelles sur 3 zones
- Liaison piétonne avec le Hameau de Ty Méan.
- Augmentation des places de parking sur la voirie.

Proposition est faite au conseil, d'approuver le parcellaire et le règlement proposés, d'autoriser le Maire à présenter le dossier au service urbanisme de la DDTM et à signer l'autorisation de lotir.

1 voix contre (Gildas SALIOU)

1 abstention (Estelle BERNARD-LAUTRAM).

14 voix pour.

#### 2 - Atelier municipal – club house : Approbation et autorisation de déposer le permis de construire.

##### Atelier Municipal :

L'atelier municipal ne répondant plus aux besoins tant pour le rangement du matériel qu'en matière d'hygiène et de sécurité pour le travail de nos agents techniques, nous avons décidé de le réhabiliter en le rénovant et réalisant une extension.

En concertation avec le personnel et avec notre maître d'oeuvre (Groupement MORAGLIA- ICARE) des plans ont été arrêtés.

Rénovation et extension du local des services techniques : estimatif à 272 620 €H.T.

Proposition est faite au conseil d'approuver le projet et d'autoriser le maire à déposer le permis de construire.

Accord du conseil municipal.

##### Club house et salle de sports:

Les associations sportives nous ont fait part de leur besoin de disposer d'un local de type «Club house» en lien avec la salle de sports.

En concertation avec les associations sportives et avec notre maître d'oeuvre (groupement MORAGLIA-ICARE) il a été décidé de transformer une partie de la salle de sport. Estimatif : 49 882 €H.T.

Proposition est faite au conseil d'approuver ce projet, d'autoriser le maire à déposer le permis de construire et de procéder à une demande de subvention au fonds de concours de la communauté de communes.

Accord du conseil municipal.

#### 3 – Eau potable

##### Interconnexion avec le Syndicat du Spernel.

Actuellement le réseau d'eau potable de la commune est sécurisé par une interconnexion avec le réseau du Syndicat du Spernel (Saint-Divy - Saint-Thonan - Kersaint Plabennec), lui même sécurisé par une connexion avec le réseau du Bas Léon (Kernilis).

Pour améliorer cette interconnexion, il y a lieu de réaliser quelques travaux :

A la jonction avec Saint-Divy (lieu-dit Pont Ar Bellec), fourniture et pose d'un stabilisateur de pression, mise en place d'une télérelève, et réalisation de l'étanchéité du regard.

Au réservoir du Boullac'h, pose d'un stabilisateur de pression et création d'une chambre en béton.

Travaux estimés à 7960,00 €H.T.

Proposition est faite au conseil municipal d'approuver ces modifications, et d'autoriser le maire à engager des dépenses et à déposer les demandes de subventions (Agence de l'Eau – Conseil Général).

Accord du conseil municipal.

##### Délibération modificative.

Afin de pouvoir payer les honoraires de la DDTM pour la prestation « assistance et conseil » sur le budget Eau, il est nécessaire de prévoir une dépense supplémentaire de 1800 €. Accord du conseil municipal.

##### Réalisation d'une gestion patrimoniale:

Afin d'améliorer la qualité du service «eau potable», il est proposé au conseil municipal d'approuver la

réalisation d'une étude confiée à la SAUR, étude qui aura pour objectifs principaux la recherche des moyens pour assurer la continuité du service, préserver les ressources, maintenir une bonne qualité de l'eau au robinet du consommateur, assurer la sécurité publique des usagers, avoir une vision à long terme des investissements à prévoir (plan de renouvellement des canalisations).

#### **Repérage des canalisations en risque d'exposition au CVM (chlorure de vinyle monomère).**

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique qui peut contaminer les eaux destinées à la consommation humaine. Au niveau des réseaux de distribution d'eau potable, la présence de CVM peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en pvc antérieures à 1980.

La SAUR propose de réaliser une cartographie des canalisations en même temps que la réalisation de la gestion patrimoniale.

Estimatif pour les deux prestations: 5190 € H.T.

Accord du conseil municipal.

#### **4 - Désaffectation et déclassement de parcelles entre la commune et les propriétaires privés le long de la VC9 (De Dour Yann au rond-point de la croix de la Lieue).**

Elles concernent plusieurs parcelles créées après la rectification et l'élargissement de la VC9 suivant le programme de voirie de 1972: Les échanges de terrain se font dans les deux sens: De commune à particuliers et de particuliers à commune.

Le cabinet de géomètres-expert OLLIVIER avait établi en 2008, sur demande de la commune, des documents d'arpentage de régularisation qui depuis n'ont jamais été enregistrés au bureau des hypothèques.

Le Maire a demandé au service foncier de la CCPLD de terminer la procédure.

Accord du Conseil pour accepter les transferts, désaffectations et déclassements des parcelles concernées et autoriser le maire à signer les actes.

#### **5 - Ecole Sainte Anne : Demande de subvention exceptionnelle.**

Une demande de subvention spécifique a été faite par l'association des parents d'élèves pour aider au financement de l'atelier «semaine du cirque» organisé du 14 au 18 octobre.

Accord Conseil pour attribuer une subvention de 600 €.

#### **6 – Bail commercial**

Un bail commercial a été établi le 1er octobre 1996 entre la commune de La Forest-Landerneau et Mme Danielle CORRE pour la location d'un bail à usage commercial.

Ce bail a ensuite été repris par la société Hair Style, puis par la société Madame Claire LAURENT.

Ce bail venant à expiration le 30 septembre 2014, Madame Claire LAURENT souhaite qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée de neuf années du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2023.

Accord du conseil municipal.

#### **7 - Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) de Lesneven : Transfert de l'actif et du passif au SDEF (Syndicat Départemental).**

Toutes les communes adhérentes au SIE et en prévision de la dissolution le 31 décembre 2013 du SIE de Lesneven (arrêté préfectoral du 17 mai 2013), doivent se prononcer sur le transfert de l'actif et du passif au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), l'enjeu étant d'organiser le service public d'électricité conformément à la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie (article 33) .

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les conditions de transfert de l'actif et du passif du SIE vers le SDEF

#### **8 - Cours extérieurs de tennis**

Les travaux de rénovation des courts extérieurs de tennis sont inscrits au budget 2013.

Après appel à candidature, c'est la proposition de l'entreprise COLAS qui a été retenue pour un montant de travaux de 28 325,32 € H.T.

#### **9 - Rapport d'activités 2012 de la communauté de Communes**

Le rapport d'activité 2012 de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) est présenté aux membres du conseil par Roland GUILLON, adjoint et délégué communautaire.

Le rapport est disponible en Mairie.

#### **10 - Rythmes scolaires : Le point sur le dossier.**

La commune de La Forest-Landerneau a fait le choix de se rapprocher de Saint-Divy pour réfléchir aux modalités de mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Nous partageons déjà avec Saint-Divy le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) dont la gestion est confiée à EPAL, organisme qui a pour mission l'animation enfance jeunesse.

Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises depuis le printemps dernier, notamment avec les deux directrices des écoles publiques. La décision a été prise de solliciter les compétences professionnelles d'EPAL pour nous faire une proposition de conduite de projet. Dans l'attente de cette proposition et face au contexte réglementaire en constante évolution durant cette période, il a été difficile pour la commune de communiquer sur les actions en cours et d'avancer dans l'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT).

EPAL nous a récemment fait une proposition de conduite de projet basée sur des valeurs que nous partageons:

Dans un premier temps, une coordination est proposée pour mettre en œuvre la réforme des nouveaux rythmes via un projet éducatif territorial partagé par tous les acteurs concernés (élus, écoles, associations, ALSH, parents) en tenant compte des objectifs suivants :

- Favoriser la réussite de tous et lutter contre les inégalités (qui dépendent des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages);

- Permettre à davantage d'élèves d'accéder au sport, à la culture, à des activités citoyennes;

- Inventer de nouvelles coopérations entre les différents acteurs éducatifs, du monde scolaire, des collectivités, des associations et notamment celles de l'éducation populaire et du sport;

- Reconnaître le rôle joué par les animateurs et l'importance des métiers de l'animation.

Nous avons présenté ce projet samedi 7 décembre aux représentants des parents du conseil d'école de l'école Georges Brassens.

L'étape suivante (samedi 14 décembre) était une réunion tripartite avec la commune de Saint-Divy et EPAL afin d'entamer l'élaboration du PEDT. Au mois de janvier les différents acteurs locaux seront associés à la démarche. L'objectif fixé est l'élaboration d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire à la rentrée prochaine avec la proposition de temps d'activité périscolaire.

### 11 – Régularisation de terrains.

Depuis l'extension de l'allée de boules à Kerjean, un terrain communal cadastré AA 87 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> est enclavé dans la propriété voisine. Proposition est faite au conseil de régulariser cette situation par une cession gratuite. Accord du conseil municipal.

### 12 – Aménagement RD 233 - Carrefour du Château

Une réunion de travail a été organisée avec l'architecte des Bâtiments de France, le responsable du Conseil Général pour l'aménagement «Eau-Environnement-logement», la commune, le maître d'oeuvre du projet, et Jean Noël LE REST, urbaniste, qui avait réalisé les premières esquisses d'aménagement.

Suite à cette réunion, le projet d'aménagement a été modifié et devra prendre en compte les remarques formulées :

- Remplacement du revêtement en enrobé par du sable aux abords du château,
- Suppression des places de stationnement en bordure de RD pour maintenir la perspective vers les ruines et le porche du château,
- Décapage des enrobés goasq sur les zones piétonnes,
- Augmentation de la taille de la fosse prévue pour l'implantation du chêne,
- Diminution des zones pavées pour augmenter les surfaces naturelles près du porche (enherbé ou sablé).
- Information à donner à l'archéologue du service départemental de l'architecture et du patrimoine pour qu'il soit prévenu du début des travaux au moins une semaine à l'avance.

Pour tenir compte de ces remarques, l'estimatif a été revu (- 8484 €) et il y aura lieu d'en tenir compte dans les marchés en cours ou à venir.

Accord du conseil municipal sur les modifications demandées.

### 13 - Informations et questions diverses

- Subventions** du Conseil Général :  
3563 € pour aide à la voirie communale.  
5823 € pour le produit des amendes de polices.
- CDG 29** (Centre de Gestion du Finistère) :  
Désaffiliation de la commune de Concarneau.
- Cession des voiries de lotissement** à la commune : Des délibérations datant de 2008 et

2010 ont été prises par la commune pour permettre l'intégration dans le domaine communal des lotissements «Hameau de Ty Méan» - «Parc Vilaric» - «Hameau de la chapelle» et «Hameau de Rulan». Les actes de vente n'ont pas été régularisés, malgré les différentes demandes de la commune. Les projets d'actes ayant enfin été rédigés, proposition est faite au conseil d'autoriser le maire à les signer. Accord du conseil.

**Avenir de la boulangerie** : Les locaux de l'ancienne boulangerie sont actuellement en vente. Des contacts ont été pris avec le propriétaire et la communauté de communes qui a la compétence économique, pour étudier un rachat éventuel. Le montage réalisé dans d'autres petites communes de la communauté se traduit par un achat et des travaux réalisés par la communauté de communes, puis un loyer payé par un gérant mais garanti par la commune.

**Elagage** : Une nouvelle opération Elagage est lancée afin que les particuliers concernés fassent procéder à l'élagage des arbres, arbustes, haies ou branches afin que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies (Arrêté municipal du 28 Novembre 2013).

**Eclairage public** : Des travaux de rénovation sont programmés pour une réalisation au premier trimestre 2014. 50 points lumineux sont concernés : Allée de Kerjean – Allée des châtaigniers – allée des noisetiers – Hameau du Par Hir – Hameau de la chapelle – Place De Rochebrune – Lotissement de Keranna – Route de Kergréac'h – Route du Château – Route de Poul Ar Marc'h – Rue De Guébriant – Allée de Ker Arzel – RD 233 (Parfois lanternes et mats, parfois lanternes).

**Plantes invasives grève du Château** : Lors du conseil municipal du 8 juillet 2013 le problème avait été soulevé lors des « questions diverses » de l'augmentation de la surface de végétation à la grève du château au détriment de la plage. Contact a été pris avec Mme Annaïg POSTEC de Natura 2000 – Rivière Elorn. Mme POSTEC a été reçue sur place par Michel BARRE et Roland GUILLON adjoints, le 25 novembre. En contre-bas d'une bande de pré-salé les analyses montrent qu'effectivement nous sommes en présence de spartina alterniflora, espèce invasive. Selon madame POSTEC « actuellement il n'y a encore aucune technique totalement efficace pour éliminer la spartine, même pour limiter son expansion ». Toutefois notre objectif étant avant tout de préserver l'utilisation de la plage plus particulièrement pour la période de juin à septembre, peut-être que deux fauches annuelles pourraient apporter une première réponse. Madame POSTEC doit nous recontacter pour conseils.

**Inauguration de la halte-gare de La Forest** : Elle est programmée pour le 24 janvier à 11 heures.

## Déclaration du maire en fin de séance.

«Nous sommes à 3 mois des élections municipales de mars 2014. Les Forestois et les Forestoises attendent de connaître la position de l'équipe municipale en place depuis 2008, et par voie de conséquence la décision du maire sur le sujet.

Ma décision, qui est également celle de la majorité des conseillers actuels, est assez tardive, car après 31 ans de mandats (25 ans comme adjoint et 6 ans comme maire) je n'ai jamais caché que je souhaitais en rester là et laisser la place à quelqu'un d'autre.

Malgré toute la bonne volonté des conseillers élus en 2008, que j'ai sollicité, je comprends que l'ampleur de la tâche, le niveau des responsabilités, la disponibilité très importante qui est actuellement demandée à un maire, je comprends, que la fonction n'attire pas beaucoup les vocations.

Devant ce constat, compte tenu des grands dossiers en cours d'élaboration ou de réalisation, j'ai accepté de mener à nouveau une équipe qui sera composée de conseillers actuels qui acceptent de se joindre à moi et de nouveaux candidats qui voudront bien venir avec nous pour apporter leurs compétences et leur disponibilité au service de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention ; Je vous souhaite à tous et à vos familles respectives, un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.»

**L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.**

## Informations municipales

### Etat Civil

#### Naissances

- GRESILLON Ruben Nicolas, né le 13/12/2013 à Brest, domicilié 36 route de Kerhuon
- GOUEZ – MOAL Julian, né le 03/01/2014 à Brest, domicilié 2 hameau de Rulan

#### DEMOGRAPHIE COMMUNALE :

	2011	2012	2013
NAISSANCES	21	25	21
MARIAGES	2	8	4
DECES	6	9	7

### Urbanisme

#### Déclarations préalables de travaux

##### Demandes

- M GUILLY Gabriel, 20 rue du Château pour un bardage en ardoise du pignon ouest
- M. LE ROUX Hervé, 26 route de Kerhuon pour une isolation par l'extérieur du pignon sud ouest
- M. ROCHE Cyril ; 3 allée de Coat Mez pour une extension
- M. BERDER Sylvain et Melle PINARD Mélanie, 27 rue Duguesclin pour une extension
- Consorts GLOANEC, pour une division de terrain 1 route de Beg Ar Groas

- M. KOGGE Jean-Jacques, 4 allée de Kervalan pour un portail
- M. OLIVIER Patrick et Mme MICHELOT Lysiane 7 rue Traon Elorn pour un agrandissement d'une porte fenêtre

##### Accords

- Mme FRANCOIS EVEN Caroline, 10 Quinquis Bian pour une extension, un ravalement de façade et un changement de fenêtre et de portes
- Mme MAURECH Bérangère, 2 Penquer Bian pour une installation de fenêtre de toit sur comble
- M. FORGE Serge, 1 allée de Kervalan pour une véranda
- M. NEVEJANS François, 9 allée des châtaigniers pour l'aménagement d'un garage en salle de jeux et buanderie
- M. ROCHE Cyril ; 3 allée de Coat Mez pour une extension
- M. BERDER Sylvain et Melle PINARD Mélanie, 27 rue Duguesclin pour une extension
- Consorts GLOANEC, pour une division de terrain 1 route de Beg Ar Groas

#### Permis de construire

##### Demande

- Melle GERARD Aude et M. GUICHARD Yohann, 17 Street Nevez pour une maison

##### Demande de permis modificatif

- M. QUEINNEC Joël, 6 Mesguen pour le déplacement de l'extension vers le nord en raison de la découverte d'un conduit de fumée intérieur .

##### Accord

- M. QUEINNEC Joël, 6 Mesguen pour le déplacement de l'extension vers le nord en raison de la découverte d'un conduit de fumée intérieur .

#### EVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

	2011	2012	2013
Maisons neuves	10	9	5
Autres	8	7	7

## ELECTIONS MUNICIPALES

#### Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?



Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 19 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

**En même temps, vous élirez pour la première fois les conseillers communautaires.** Ils représentent notre commune au sein de la communauté de communes du pays de Landerneau –Daoulas dont la commune est membre. **Vous élirez donc également 2 conseillers communautaires et 1 suppléant.** Au moment du vote, vous aurez comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

**Attention : Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.**

#### Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de la liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

**Attention : Vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer ; le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin sera nul.**

#### Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrits sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne

et que vous êtes inscrits sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

**Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.**

#### Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://interieur.gouv.fr>  
Rubrique élections

## Ecoles

### Marché de Noël école G.Brassens : Une réussite !

Un grand merci aux familles et aux forestois, pour le beau succès qu'a connu notre marché de Noël. Nous sommes ravis d'avoir réussi à rassembler le plus grand nombre autour de la chorale de nos petits, qui étaient fiers de chanter pour nous. Nous remercions également l'équipe enseignante qui s'est beaucoup investie pour l'occasion. Prochaine manifestation : le Kig Ha Farz, on vous espère encore nombreux au rendez-vous !

**LA FOREST - LANDERNEAU  
OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !**



**PROCHAINE COLLECTE  
ECOLE GEORGES BRASSENS  
SAMEDI 8 FEVRIER - 11H00 / 12H00**

Rendez-vous à la salle omnisports.

**ATTENTION :** publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

A.P.E Ecole Georges BRASSENS

### Kig ha Farz

Le dimanche 23 février à partir de 11h30



**Menu adulte**  
Soupe  
Kig ha Farz  
Dessert ca.5  
12 €

**Menu enfant\***  
(\* de 12 ans et sur place uniquement)  
Jambon, légumes & pommes de terre  
Glace  
5 €  
\*gratuit moins de 4 ans

**Part de Kig ha Farz à emporter : 10 €**  
(à partir de 11€50 - Pensez à apporter des récipients !)

Reservations : par téléphone (Fabienne 02 98 20 22 03), par mail (ape.laforest@gmail.com) ou en déposant le coupon ci-dessous à l'école Georges Brassens avant le 1<sup>er</sup> février.

Coupon de réservation KIG HA FARZ à retourner avant le 17 février

NOM Prénom : ..... Téléphone : .....

Sur place : Nombre de repas adultes : .....	À emporter : .....
Nombre de r. enfants (-12 ans) : .....	Nombre de parts de Kig ha Farz : .....
Nombre de r. enfants (-4 ans) : .....	

## Noël à l'école Sainte Anne

La semaine précédant les vacances de Noël a pris des airs de fête à l'école.

Le lundi 16 décembre, les enseignantes et l'APEL avaient organisé une sortie originale. Tous les enfants ont pris le train jusqu'à Brest pour se rendre au cinéma. Les maternelles ont regardé « L'apprenti Père Noël » et les primaires ont visionné « Sur le chemin de l'école ».



*L'effervescence à la gare avant le départ*

Le mardi 17 décembre, place à la journée sans cartable, où petits et grands ont partagé jeux et lectures.

Pour clore cette semaine festive, le Père Noël est passé le jeudi apporter des bonbons, des jouets et des livres.



## Vie associative

### Club « Val Elorn »



Randonnées pédestres ouvertes à tous  
Pour les sorties, RDV parking église à 13h30 pour départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

- Daniel Larvor 02 98 20 31 51
- Gisèle Hallégouet 02 98 20 25 95.

- 03-02 : Rostiviec
- 17-02 : Kersaint
- 03-03 : Tariesc – Tréglonou
- 17-03 : Plougourvest
- 31-03 : La Martyre – Tréflévénez
- 14-04 : Guilers
- 28-04 : Le Crannou
- 12-05 : Logonna « Le Bendi »
- 26-05 : La Roche Maurice
- 02-06 : Etang du Roual
- 16-06 : Saint Rivoal Nord
- 30-06 : Sortie Ile de Batz

Une marche plus courte est proposée : départ à la même heure et au même endroit.

Qualification : Belote le 06-03 à Guipavas  
Domino le 13-03 à Saint Thonan

Inter-Club : le 27-03-à Saint Thonan

Travaux manuels : le 19-03( toujours le 3<sup>ème</sup> mardi du mois )

Travaux d'aiguilles : le 14 et 28 février ( toujours le vendredi

Goûter-Crêpes : le 11 février à 16 h au foyer Kerjean.  
Inscriptions : jeudi 27 février et mardi 3 mars au foyer Kerjean ou auprès des responsables (1 €)

Repas de printemps : mardi 18 mars à la Capsule: inscriptions le jeudi 27 février et le mardi 3 mars au foyer kerjean ou auprès des responsables.

Une sortie est prévue par le Club du Douvez le 13 mai :

### JGF Gym adultes : Programme de février

FEVRIER 2014			
Lundi 3 GYM BIEN ETRE	Mardi 4 FULL DANCE	Mercredi 5 ZUMBA	Jeudi 6 GYM D'ENTRETIEN
Lundi 10 GYM BIEN ETRE	Mardi 11 GYM TONIQUE	Mercredi 12 ZUMBA	Jeudi 13 GYM D'ENTRETIEN
Lundi 17 GYM BIEN ETRE	Mardi 18 GYM TONIQUE	Mercredi 19 ZUMBA	Jeudi 20 GYM D'ENTRETIEN
Lundi 24 GYM BIEN ETRE	Mardi 25 GYM TONIQUE	Mercredi 26 ZUMBA	Jeudi 27 GYM D'ENTRETIEN
18h30 - 19h30	20h -21h	19h30 - 20h30	19h30 - 20h30



## JGF Gym enfants



Floriane étant indisponible à partir de janvier, les responsables de la section ont dû annuler le cours de danses orientales du samedi après-midi. Cependant l'animatrice reviendra animer un **stage de découverte des danses du monde** (Zumba kids, samba, rumba, ...) la **première semaine de mars, le mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 de 10h 00 à 11h 30**. Renseignements et inscriptions auprès des dirigeants.

## Vide grenier



**Dimanche 13 avril 2014  
de 9h à 17h30**

14<sup>ème</sup> édition du vide greniers des associations La Forest à Petites Foulées et La Forest Landerneau Handball **à la salle omnisports.**

Renseignements et inscriptions après 19h auprès du 02-98-20-32-94-ou 06-01-98-96-42, courriel [michk2@orange.fr](mailto:michk2@orange.fr), bulletins d'inscriptions disponibles Bulletins d'inscriptions disponibles sur le site <http://forest-court.chez-alice.fr>

## Comité d'Animation des Quatre Clochers

Le **COMITE D'ANIMATION DES QUATRE CLOCHERS** remercie les municipalités et leurs personnels ainsi que tous les bénévoles pour l'aide apportée à l'organisation de toutes les manifestations au profit du Téléthon 2013.

Grace à cet élan de solidarité et de générosité, il a été remis un chèque de 3 300 € à l'AFM.

**Meilleurs vœux à tous pour 2014**

## Raclette géante JGF foot

**RACLETTE GEANTE**  
**SAMEDI 8 FEVRIER**  
**SALLE POLYVALENTE**  
**À PARTIR DE 19H**

ADULTE : 11€  
Moins de 12 ans : 5€

Inscriptions et réservations pour le 31 Janvier  
[stephphil.leon@orange.fr](mailto:stephphil.leon@orange.fr) ou 02.98.20.30.33  
[joyusegardeforest@orange.fr](mailto:joyusegardeforest@orange.fr)

**LA FOREST LANDERNEAU**  
JGF FOOTBALL

Inscription et réservations pour le 31 janvier  
[Stephphil.leon@orange.fr](mailto:Stephphil.leon@orange.fr) ou 02 98 20 30 33  
[joyusegardeforest@orange.fr](mailto:joyusegardeforest@orange.fr)

## Vos annonces

- Perdu chat répondant au nom d'HERMES, depuis le 21/01/2014 au hameau de la Chapelle.06-62-22-41-98 ou 06-64-56-97
- Couturière retoucheuse propose **service retouches et petite couture d'ameublement**. Proche mairie. Peut se déplacer à domicile. Sur RDV au 06-80-62-71-81 avant 19 h 30

## Café De La Gare

Café tricot

**Jeudi 6 février à 16h30**

Exposition

Peintures à l'huile de Régine Le Maout

Du 1<sup>er</sup> au 27 février

Vernissage le samedi 1<sup>er</sup> février, 18h

Soirée jeux

**Vendredi 28 février, à partir de 20h30**  
**Des jeux nouveaux à découvrir, ou des jeux plus classiques à disposition des amateurs, il y en aura pour tous les joueurs !**